



Habitants
37 766 000

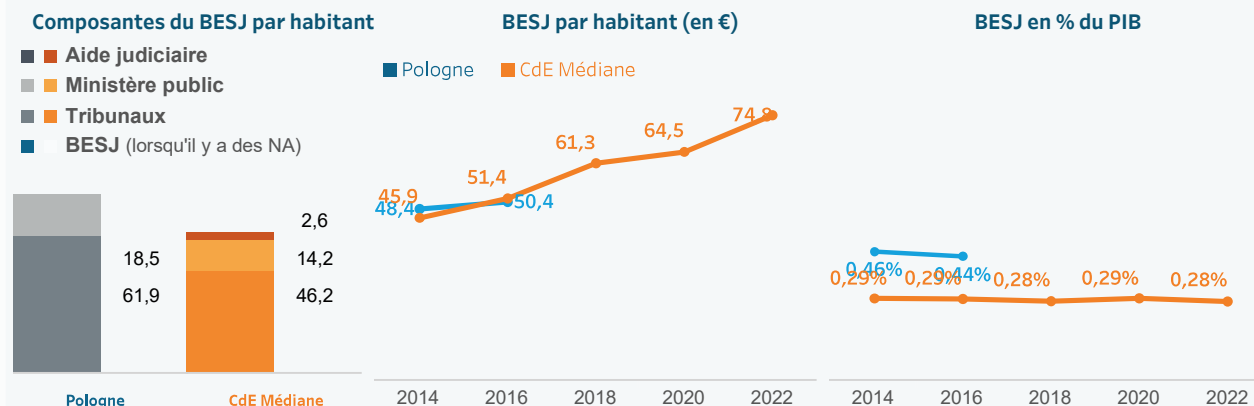


PIB par habitant
13 588 €
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel
16 238 €
CdE Médiane 22 878 €

Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



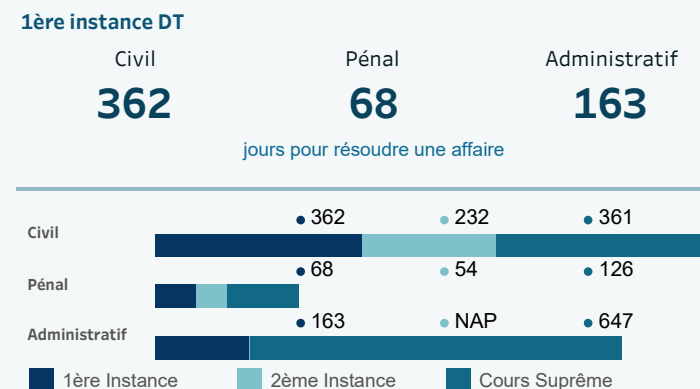
Budget : Le budget du système judiciaire ne peut pas être calculé pour la Pologne, les données sur le budget de l'aide judiciaire étant partielles. En 2022, le budget exécuté des tribunaux est de 2 337 518 400 €. Ce montant représente 61,9 € par habitant, une augmentation importante par rapport aux données 2020 (50,6 €), et continue de se situer au-dessus de la médiane du CdE. Le budget consacré au ministère public est de 699 330 175 €, soit 18,5 € par habitant, dépassant la médiane du CdE.

Assesseurs des juges et des procureurs : Les assesseurs des tribunaux, nommés pour une durée indéterminée, exercent des fonctions de juge dans les tribunaux de district aux côtés des juges et peuvent, après 36 mois, être nommés juges par le Président de la République. D'autre part, les 470 assesseurs du parquet, nommés pour un maximum de 3 ans, ont des fonctions similaires à celles des procureurs.

Mineurs : En Pologne, les mineurs sont entendus dans des chambres pour enfants qui ressemblent à des pièces d'habitation. En outre, les auditions des victimes ou des témoins mineurs dans certains types d'affaires suivent une procédure spéciale; selon les besoins, le juge peut nommer des experts, i.e., des psychologues; l'intérêt de l'enfant est protégé par le tribunal de tutelle et le tribunal de divorce/séparation légale. Il existe actuellement 10 centres d'aide à l'enfance où les mineurs et leurs tuteurs reçoivent une large gamme d'aide.

Organisation des tribunaux : La structure des tribunaux polonais se caractérise par quatre niveaux de juridiction, mais seulement trois instances. Il existe des tribunaux de district siégeant en 1ère instance, des tribunaux régionaux qui sont des juridictions de 1ère et 2ème instance (compétents pour la majorité des affaires de 1ère instance), et des tribunaux d'appel qui sont des juridictions de 2ème instance. En matière administrative, il n'y a que deux instances.

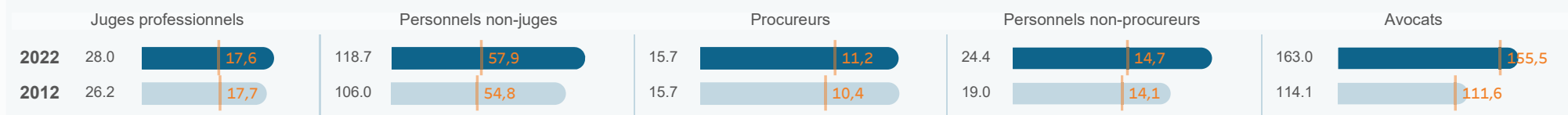
Efficacité - Disposition Time (jours)



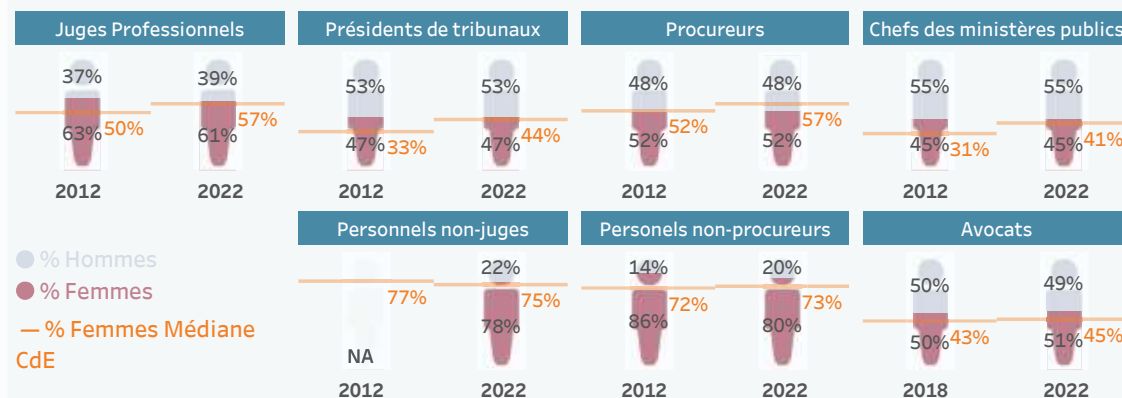
Efficacité : Les tribunaux sont les plus efficaces dans les affaires pénales où, dans les trois instances, le CR est à 100 % ou très proche, et le DT est inférieure aux médianes du CdE. Plus spécifiquement, le DT le plus faible est celui des affaires pénales de 2ème instance, tandis que le plus élevé est dans les affaires administratives de 3ème instance. En matière civile et administrative, le DT a augmenté dans toutes les instances par rapport à 2020, tandis qu'il a diminué en matière pénale.

L'augmentation la plus importante du DT entre 2020 et 2022 est observée dans les affaires civiles de 3ème instance, en raison de plusieurs facteurs - plus d'affaires nouvelles, nombre réduit de juges de la Cour suprême pendant des années, l'introduction du recours pour examiner l'indépendance et l'impartialité d'un juge de la Cour suprême, largement utilisé par les parties.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



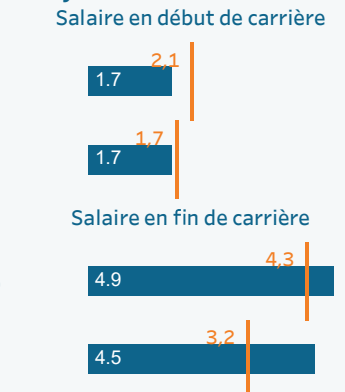
Égalité de genre



Salaires bruts absolus

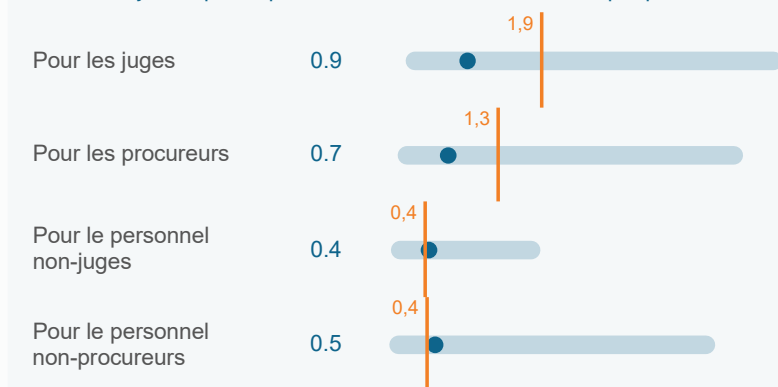


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

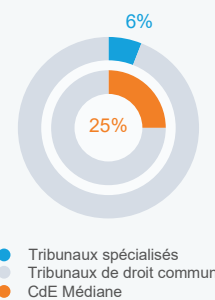


Formation des professionnels de la justice

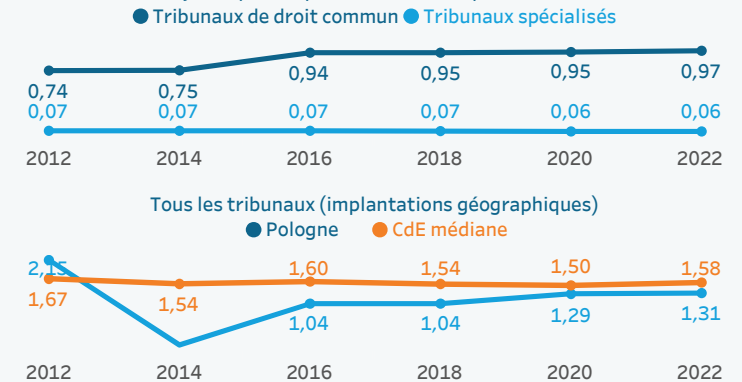
Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel*



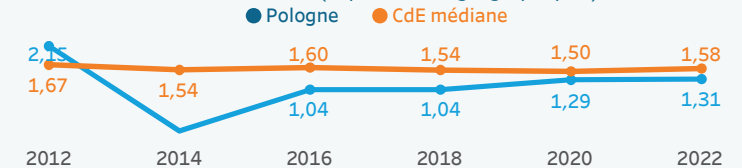
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) *100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) *365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

■ Pologne

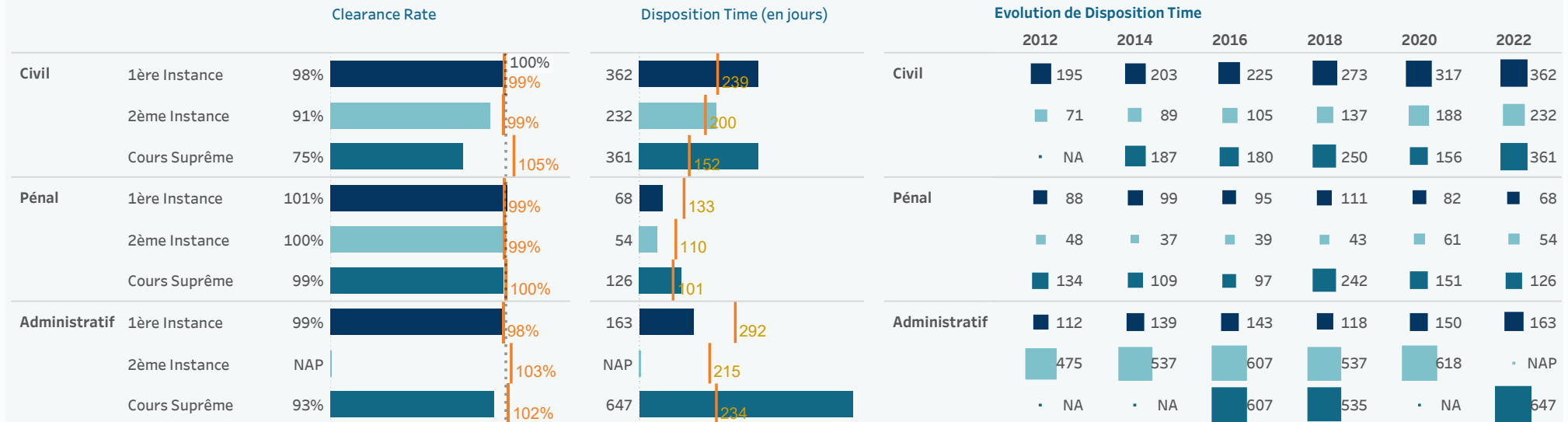
■ CdE Médiane

Instance

■ 1ère Instance

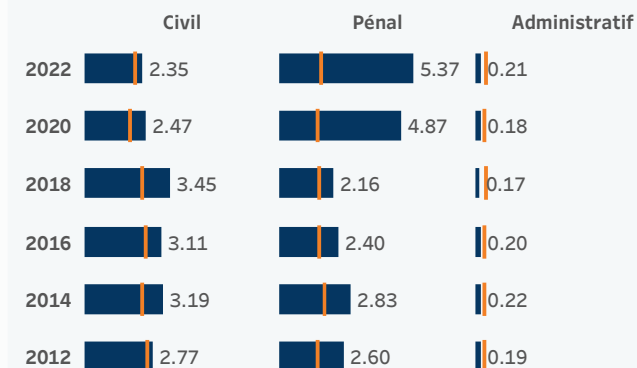
■ 2ème Instance

■ Cours Suprême

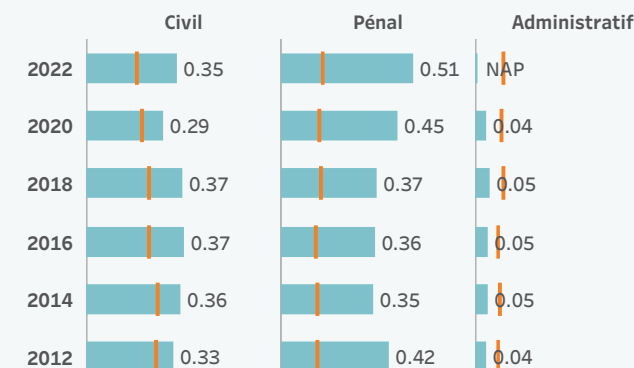


Affaires nouvelles

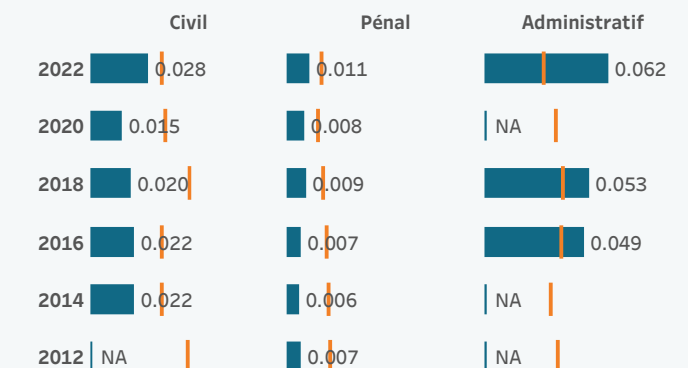
Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

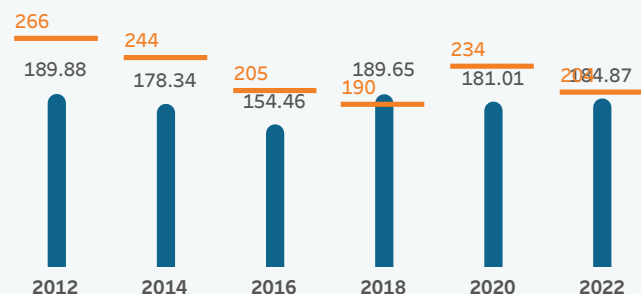


Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



Ministère public

Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur

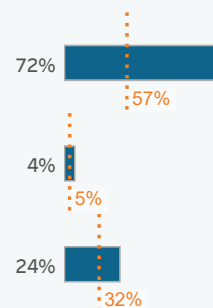


Répartition des affaires traitées en %

Classées pendant l'année de référence

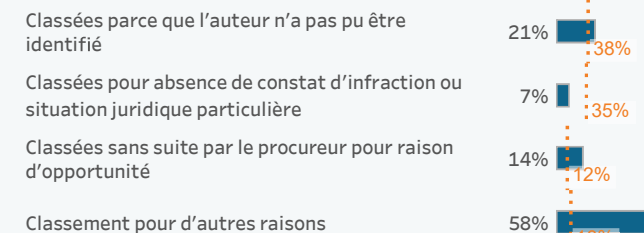
Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur

Affaires portées devant les tribunaux



Répartition des affaires classées en %

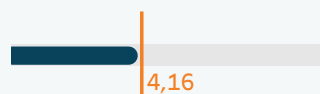
■ Pologne
■ CdE Médiane



Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Indice de déploiement et d'utilisation des TIC (de 0 à 10)

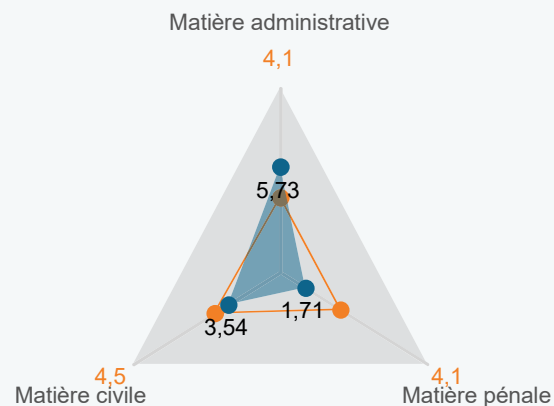
Taux de déploiement total : **3,72**



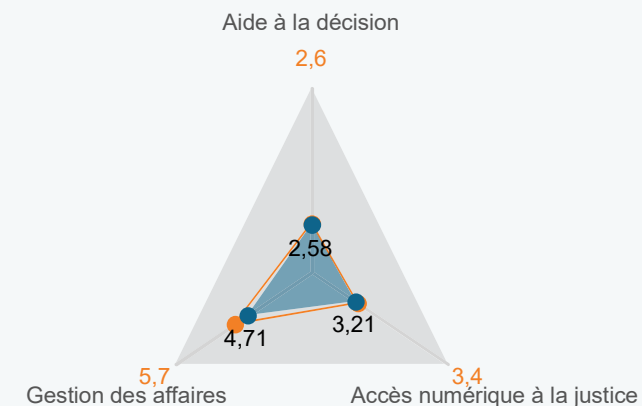
Taux d'utilisation total : **2,84**

(experimental)

Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

isap.sejm.gov.pl

Jurisprudence des juridictions supérieures

www.orzeczenia.ms.gov.pl

Informations sur le système judiciaire

www.ms.gov.pl